**1. Cadre général du Programme**

Le Programme ‘‘initiative spéciale pour un travail décent et une transition juste’’ (PPE 2) est mis en œuvre par la société allemande de développement, la Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (GIZ) pour le compte du Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) en coopération avec le Ministère de l’Industrie et du Commerce au Maroc (MIC). Il vise des aspects transformateurs pour la création d’emplois, la promotion de la durabilité environnementale, l’accroissement de la cohésion sociale et le soutien des femmes dans le milieu de travail.

**2. Contexte de la Mission**

Situés à Marrakech, la société est spécialisée dans la formulation de produits cosmétiques, compléments alimentaires, dispositifs médicaux et produits à base de cannabis avec un effectif de 40 salariés.

La société poursuit son développement à l'international, avec des opérations en cours dans plusieurs pays notamment en France, Italie, Russie, Japon, middle est, Afrique, Canada…, incluant des projets d'expansion et de franchise à travers un modèle adapté aux marchés locaux.

La société commercialise aussi bien sous marque blanche que sous ses propres marques.

Elle dispose de plusieurs certifications : Ecocert, ISO 22000, KOSHER, ISO 22716, ISO 13485 :2016 couvrant également la 9001, HALAL, Eve VEGAN 01 et ONSSA.

Le présent projet soutiendra le développement de la nouvelle unité industrielle verte construite selon les normes internationales en vigueur et qui adopte une approche d’économie circulaire et de décarbonisation de l’activité. Cette nouvelle unité est une extension de l’activité cosmétique, elle fabriquera dans le futur de nouveaux compléments alimentaires et phyto-médicaments avec un prévisionnel d’emploi de 20 personnes.

Cette mission s’inscrit dans la continuité d’une mission qui vient de s’achever et qui a permis d’établir un diagnostic et plan d’action orienté très particulièrement sur les aspects techniques.

**3. Objectif de la mission**

L’objectif de la mission est de doter l’entreprise d’une organisation à la fois efficiente et performante en matière de production.

**4. Résultat Attendu**

À la fin de la mission, les résultats attendus sont les suivants :

* R1 : Établir un schéma organisationnel de la production et identifier les axes d’amélioration.
* R2 : Améliorer la productivité et optimiser l’utilisation des ressources.
* R3 : Formaliser les procédures de production et standardiser les pratiques afin de garantir la conformité aux normes (ISO, BPF cosmétiques, etc.)
* R4 : Élaborer un manuel de procédures regroupant toutes les informations techniques et opérationnelles en un document de référence.

**5. Activités Principales**

Les principales activités à mener au cours de la mission comprennent :

* 1. Organisation de la production
* Cartographier les processus de production existants (du sourcing des matières premières jusqu’à l’expédition des produits finis).
* Identifier les contraintes et inefficacités (temps de cycle, goulots d’étranglement, pertes de matières, etc.).
* Évaluer la gestion des flux de production (planification, ordonnancement, gestion des stocks).
* Dresser un état des lieux sur les équipements et leur maintenance.
  1. Optimisation de la production
* Proposer un nouvel agencement des lignes de production si nécessaire (optimisation des flux).
* Mettre en place des outils de gestion de la production (tableau de bord, …).
* Définir et standardiser les bonnes pratiques pour réduire les pertes et les temps d’arrêt.
* Mettre en place une gestion efficace des stocks et des approvisionnements en lien avec la production.
* Introduire des outils Lean Manufacturing (5S, SMED, Kanban, etc.) pour réduire les gaspillages.
* Former les équipes aux nouvelles méthodes et outils.
  1. Formalisation des procédures de production
* Rédiger les procédures opératoires standard (SOP) pour chaque étape clé de la production.
* Définir les instructions de travail détaillées pour les opérateurs.
* Standardiser les contrôles qualité à chaque étape (matières premières, semi-finis, produits finis).
* Mettre en place des formulaires et checklists pour assurer le suivi des opérations.
* Former le personnel à l’application des nouvelles procédures.
  1. Élaboration d’un manuel de procédures
* Présentation de l’entreprise et des principes de fabrication.
* Description des équipements et du matériel utilisé.
* Fiches techniques des matières premières et des formules de production.
* Protocoles de fabrication (pesée, mélange, émulsification, remplissage, conditionnement).
* Procédures de maintenance et de nettoyage des équipements.
* Exigences qualité et conformité réglementaire.
* Gestion des déchets et respect des normes environnementales.

## Le consultant proposera également des indicateurs simples de résultat permettant d’évaluer, à terme, l'impact de la mission. Il précisera leur mode et fréquence de calcul et calculera les valeurs d’origine de ces indicateurs.

## Livrables :

Le consultant devra remettre, dans le cadre de la présente mission, les rapports suivants :

L1 : Un rapport qui reprend le schéma organisationnel préconisé ainsi que les pistes d’amélioration identifiées.

L2 : Un rapport sur les moyens et outils mis en place pour améliorer les performances de production.

L3 : Un rapport qui regroupe les procédures de production.

L4 : Un manuel de procédures complet.

L5 : Rapport finalde la mission qui comprendra :

* Une synthèse générale de la mission ;
* Présentation sommaire de la Société ;
* La description précise des actions réalisées conformément aux présents termes de référence ;
* Les résultats obtenus ;
* Les indicateurs de mesure mis en place afin d’évaluer l’impact de la mission à moyen et long terme.
* Présentation PowerPoint des activités et des résultats de la mission.

Dans son rapport final, il est demandé à l’expert de faire aussi des suggestions sur les axes/ fonctions de l’entreprise, et leurs améliorations, qui lui apparaîtraient, à l’occasion de sa mission, pouvoir faire l’objet d’une mise à niveau ultérieure.

**6. Durée et Période de Réalisation**

La mission est prévue pour une durée de **20 jours** dont 3 jours pour la rédaction des rapports, elle débutera la première quinzaine du mois de **mai 2025,** elle se déroulera dans les locaux de l’entrepriseet s’étalera sur une durée maximale de **6 mois**.

**7. Profil du Consultant**

Le consultant doit avoir une solide expérience dans la formulation de produits cosmétiques, et de compléments alimentaires. Une expérience en industrie cosmétologie verte est un atout.

Plus généralement, le consultant devra répondre aux exigences suivantes :

**Formation académique :**

* Diplôme universitaire en ingénierie industrielle, en chimie, biochimie, pharmacie, ou dans un domaine connexe.
* Certifications ou formations complémentaires en cosmétologie, formulation de produits cosmétiques, ou en nutrition seraient un plus.

**Compétences :**

* Compétences en gestion de projet et en coordination.
* Maîtrise des logiciels de formulation et de gestion de données R&D en cosmétologie industrielle.
* Expertise dans l’optimisation de la production.
* Expertise avérée en formulation de produits cosmétiques et de compléments alimentaires.
* Connaissance approfondie des ingrédients, des processus de formulation, et des réglementations en vigueur dans les industries cosmétique et compléments alimentaires.

**Expérience :**

* Au moins 10 ans d'expérience dans le management, la production dans l’industrie pharmaceutique, cosmétologie et/ou compléments alimentaires.
* Expérience en industrie verte et dans le développement de produits écologiques et durables.

**8. Conditions de Mise en Œuvre**

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec les équipes internes de l'entreprise.

L'accès aux données nécessaires pour mener la mission sera fourni par l'entreprise. Avant le démarrage de la mission sur site, l’expert élaborera et transmettra à l’entreprise la liste de la documentation et des données nécessaires à la mission.

En matière de suivi et de reporting, l’expert rapportera au chargé de projet à la GIZ et à l’expert principal représentant IBF, et cela conformément aux termes de référence de la mission. L’expert les informera de tout événement susceptible de son point de vue de retarder ou de compromettre tout ou partie de la mission.

La responsabilité de la GIZ et d’IBF se limite à fournir un appui technique à l’entreprise suivant les besoins que cette dernière a exprimé, l’entreprise reste la seule et unique responsable du suivi et de la bonne exécution de la mission.

A la fin de la mission, l’expert élaborera et remettra en format électronique à IBF un rapport succinct de mission (max 3 pages) indiquant les activités réalisées, les personnes rencontrées, et les livrables produits. Ces livrables seront annexés au rapport de mission de l’expert.

**9. Confidentialité**

L’expert est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toutes informations relatives à la mission ou collectées à son occasion (aucune reproduction/ diffusion des rapports de mission n’est admise). Tout manquement au respect de cette clause entraînera une interruption immédiate de la mission. Cette stricte confidentialité reste de règle, sans limitation, après la fin de la mission.